

# **RÈGLEMENT DU TOURNOI INTERNATIONAL D'ANTIBES DE BADMINTON by FORZA**

28 et 29 juin 2025

## **Article 1 : Autorisation et organisation du tournoi**

Le tournoi est autorisé par la FFBad sous le numéro \*\*\*\*\*

Il est organisé par le Badminton Club d'Antibes avec pour responsable GEO M. Florent Dao.

Le juge-arbitre principal est M. David COURBET.

## **Article 2 : Règles et règlement du tournoi**

La participation au tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles de ce règlement. Cette compétition de badminton est régie par les règles de la FFBad, et plus particulièrement le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés dans la catégorie Senior dans leur pays respectif, en règle avec leur Fédération et possédant leur licence compétition pour la saison 2024/2025. La participation des minimes, cadets, juniors et vétérans est autorisée pour toutes les séries.

Le volant Officiel de la compétition est le FORZA 6000.

## **Article 3 : Salles et catégories**

La compétition se déroulera à l'Azur Arena (comprenant jusqu'à 12 terrains sur Terraflex) et à la salle Saint Claude (comprenant 10 terrains), dans les 3 tableaux (simple, double et mixte).

Le tournoi est ouvert au joueur de niveau N1 à NC.

La participation est autorisée dans 2 tableaux par joueur sauf les joueurs(ses) N1 qui peuvent jouer sur 3 tableaux (au moins N1 sur 2 classements, l'organisation se réserve le droit d'autoriser un(e) joueur(se) ne remplissant pas ce critère). Les joueurs s'inscrivent au tournoi sans choisir leur catégorie de classement. Ils seront automatiquement mis dans le tableau correspondant à leur classement 14 jours avant la compétition (14 juin 2025).

## **Article 4 : Tableaux**

Tous les tableaux se dérouleront en poules. Les tableaux seront confectionnés en répartissant les joueurs en fonction du CPPH. Un classement pour chacune des 5 catégories (SH, SD, DH, DD, DM) sera effectué.

Pour le double/mixte, la moyenne de la paire sera prise en compte pour le classement. L'objectif est de créer des tableaux homogènes dans l'intérêt du jeu et des joueurs, permettant une meilleure valorisation des tableaux. Les tableaux ne seront pas forcément identique en nombre de joueurs. Le découpage créera de facto des disparités numériques, à la libre appréciation de l'organisation.

Pour les doubles et mixtes, afin de garder un niveau homogène et de ne pas avoir de problème avec la règle des X16 dans les paires et tableaux nous demandons qu'il n'y ait pas plus de deux classements d'écarts entre les deux joueurs. (Ex : un R5 peut jouer avec un D7 mais pas avec un D8). L'organisation se réserve le droit d'autoriser une paire ne remplissant pas ce critère.

## Article 5 : Déroulement du tournoi

Les simples se joueront le samedi matin jusqu'aux quarts.

Les doubles se joueront le samedi après-midi jusqu'aux quarts.

Les mixtes se joueront le dimanche matin jusqu'aux quarts.

Toutes les demi-finales et finales se dérouleront le dimanche après-midi à l'Azur Arena.

A noter : Certains quarts de finales pourraient avoir lieu le dimanche après-midi pour repartir au mieux le volume de match sur les deux journées (ou des demi-finales et finale le samedi).

## Article 6 : Modalités d'inscriptions

Les inscriptions doivent être effectuées par les joueurs, et ne seront considérées comme valide qu'après réception du règlement financier (règlement sur Myffbad ou par virement). Les inscriptions doivent être reçues par le comité organisateur avant le 08 juin 2025. Les inscriptions se feront uniquement sur Myffbad. Au-delà les ajouts ne seront acceptés que s'il reste des places disponibles dans les tableaux.

En cas de virement il est indispensable de vous identifier en remplissant le libellé (ou le motif) du virement en inscrivant : "TIA\_<NomClub OU NomJoueur>"

Les droits d'engagement sont fixés à 21 euros par joueur pour un tableau, ou 25 euros pour deux ou trois tableaux. Les joueurs figurant sur une liste d'attente et n'ayant pas été retenus seront remboursés de leurs droits d'engagement (hors frais site le cas échéant). Les droits d'engagement d'un joueur forfait ne pourront être remboursés qu'en cas de forfait involontaire, précisé dans l'article 2.17 du RGC et sur présentation d'un justificatif au juge-arbitre. Le caractère involontaire d'un forfait est prononcé par le juge-arbitre.

Les retours de justificatif en cas de forfait sont à adresser à l'adresse électronique suivante :

[competition@sudbad.fr](mailto:competition@sudbad.fr)

## Article 7 : Liste d'attente

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- la date de réception de l'inscription accompagnée du règlement.
- le remplissage d'un tableau particulier si cela arrange l'échéancier.

Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de retenir exceptionnellement toute inscription tardive dans l'intérêt du tournoi.

## Article 8 : Têtes de séries et tirage au sort

Le tirage au sort des tableaux aura lieu le 23 juin 2025. Les têtes de séries seront déterminées au Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) en date du 15 juin 2025.

## Article 9 : Forfait et remplacement

En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double.

En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant peut être remplacé par un autre joueur sur validation des 2 joueurs. Ces remplacements respectent l'article 3.2.5 du RGC. Le

comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation sur trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

#### Article 10 : Échéancier

Les horaires des matchs, affichés dans les salles, sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par décision du juge-arbitre, jusqu'à 60 minutes avant l'heure affichée (cf. article 3.3 du RGC). Les horaires pour les demi-finales seront affichés dans le gymnase.

Référence bancaire : 30003 00508 00037286123 83

IBAN : FR76 3000 3005 0800 0372 8612 383

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP